

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 115

18 janvier 2010

### SOMMAIRE

Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l. ....	5474	Libelle S.A. ....	5509
Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l. ....	5481	Merl Investments S.A. ....	5517
Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l. ....	5474	MHC Luxembourg S. à r.l. ....	5517
Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l. .....	5484	ProLogis UK CCXIII S.à r.l. ....	5508
Cameron Holding (Luxembourg) Sàrl ...	5490	ProLogis UK CCXIX S.à r.l. ....	5513
Cameron Holding (Luxembourg) Sàrl ...	5493	ProLogis UK CCXXIII S.à r.l. ....	5508
Carron Holdings S.A. ....	5476	ProLogis UK CCXXII S.à r.l. ....	5516
CGH Lux S.à r.l. ....	5502	ProLogis UK CCXXI S.à r.l. ....	5516
Cogent Europe S.à r.l. ....	5488	Propoze ....	5500
Compagnie de Financements et d'Investis- sements Holding S.A. ....	5518	RE German Properties Two General Part- ners S. à r.l. ....	5513
EFI S.A. ....	5479	Renault Retail Group Luxembourg S.A. .....	5480
Entreprise de Façades Miotto Sàrl ....	5497	Rhegros S.à r.l. ....	5518
Eudemis S.A. ....	5476	Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l. .....	5474
Financière du Transvaal S.A. ....	5516	SIFC Hotel Development S.à r.l. ....	5478
Giais S.à r.l. ....	5511	Sigma Capital Real Estate Holding Compa- ny S.A. ....	5486
Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l. ....	5520	SL Lux S.A. ....	5475
Granit Carrelages Baar ....	5498	Société Foncière Blochausen S.A. ....	5514
HSH Global Aircraft I S.à r.l. ....	5474	Studor S.A. ....	5479
Hyperion Capital S.à r.l. ....	5486	Stylor S.A. ....	5511
Internationale Geschäftsvermittlungsges- ellschaft GmbH ....	5475	ToucanAir S.A. ....	5512
Investment Select Fund II ....	5478	Translink Services S.à r.l. ....	5480
Ivy Luxco II S.à r.l. ....	5477	Unicapital Investments (Management) S.A. ....	5481
Ivy Luxco I S.à r.l. ....	5478	United in Sports Parallel II S.C.A. ....	5479
Jattis 1 S.A. ....	5477	VGL S.à r.l. ....	5501
Jattis 2 S.A. ....	5477	Wood & Shavings S.A. ....	5518
Jattis 3 S.A. ....	5475		
Jattis 4 S.A. ....	5476		

**Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 146.469.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Pour Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003174/13.

(090197181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.484.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Pour Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003175/13.

(090197188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**HSH Global Aircraft I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.642.

—  
*Extrait des décisions des associés prises en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

A) L'adresse des gérants de classe A, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Pour HSH Global Aircraft I S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003176/13.

(090197412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Sapient Asia Holdings Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.138.

—  
*Extrait sincère et conforme des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 9 décembre 2009*

Il est décidé de:

- nommer M. Christian OVERSOHL, né le 4 avril 1967, à Mülheim, Allemagne, demeurant à Begonienstrasse 5, D-40447 Düsseldorf, comme Président du Conseil de gérance de la Société avec effet au 09/12/2009.

*Pour Sapient Asia Holdings Luxembourg S.à.r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010003294/15.

(090197380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**SL Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.505.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 décembre 2009 que le mandat de commissaire de la Société de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été terminé avec effet immédiat.

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 décembre 2009 qu'ERNST & YOUNG, une société anonyme ayant son siège social au 7, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 477741, a été nommée avec effet immédiat en tant que commissaire de la Société, pour une durée déterminée expirant à l'assemblée générale annuelle 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010003295/18.

(090197374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Internationale Geschäftsvermittlungsgesellschaft GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 32.831.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 10 décembre 2009 que:

- La démission de Comptabilux S.A. 1, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg a été acceptée.
- Nomination de G.T. Experts Comptables S. à r.l. RC B 121.917 ayant son siège 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003296/17.

(090197349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Jattis 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.933.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 novembre 2009 à 11.45 heures*

- Acceptation de la démission de Madame Petra J.S. Dunselman en tant qu'administrateur de la société à partir du 30 juin 2009.

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, de Goffin & Associés S.A. en tant que Commissaire aux comptes, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

- La nouvelle adresse des Commissaires aux comptes Goffin & Associés S.A. est désormais: 168, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010003290/19.

(090197404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Jattis 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.934.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 novembre 2009 à 12.00 heures*

- Acceptation de la démission de Madame Petra J.S. Dunselman en tant qu'administrateur de la société à partir du 30 juin 2009.
- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, de Goffin & Associés S.A. en tant que Commissaire aux comptes, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.
- La nouvelle adresse des Commissaires aux comptes Goffin & Associés S.A. est désormais: 168, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010003291/19.

(090197399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Eudemis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.861.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2009 à 12.15 heures*

- Nomination de Goffin & Associés S.A., dont l'adresse est 168, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine, comme Commissaire aux comptes de l'exercice 2003 pendant une durée de 6 ans.
- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, Madame Petra J.S. Dunselman et Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.
- La nouvelle adresse professionnelle de Madame Petra J.S. Dunselman étant désormais: 52-54, Avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010003292/19.

(090197391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Carron Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 72.298.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale de la société qui s'est tenue en date du 16 novembre 2009 à Luxembourg.*

Alexander J. Davies S.A.RL. ayant présenté sa démission en qualité de commissaire aux comptes de la société à compter du 15 décembre 2009, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de la société Davies Associates Sarl, demeurant au 24, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg. Le mandat du commissaire aux comptes nouvellement nommé arrivera à échéance en 2011.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2010003293/16.

(090197385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Jattis 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.932.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 novembre 2009 à 11.30 heures*

- Acceptation de la démission de Madame Petra J.S. Dunselman en tant qu'administrateur de la société à partir du 30 juin 2009.

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, de Goffin & Associés S.A. en tant que Commissaire aux comptes, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

- La nouvelle adresse des Commissaires aux comptes Goffin & Associés S.A. est désormais: 168, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010003289/19.

(090197411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Jattis 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 65.931.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 10 novembre 2009 à 11.15 heures*

- Acceptation de la démission de Madame Petra J.S. Dunselman en tant qu'administrateur de la société à partir du 30 juin 2009.

- Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, Goffin & Associés S.A. en tant que Commissaire aux comptes, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2010.

- La nouvelle adresse des Commissaires aux comptes Goffin & Associés S.A. est désormais: 168, Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010003288/19.

(090197417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Ivy Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.204.

—  
**EXTRAIT**

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Christopher Robert KOSKI, né le 11 mai 1970 à Lansing, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 26 novembre 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour la Société

V. Bidoul

Référence de publication: 2010003299/16.

(090197288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Ivy Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 10.000.000,00.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 149.208.

—  
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Christopher Robert KOSKI, né le 11 mai 1970 à Lansing, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 22, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe A de la Société avec effet au 26 novembre 2009 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Pour la Société

V. Bidoul

Référence de publication: 2010003300/16.

(090197284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Investment Select Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.729.

—  
*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 14 décembre 2009*

Est confirmé et renouvelé le mandat des gérants:

- Ravi Cunnoosamy, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- Andrew Gresham, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Les mandats des Gérants ci-dessus mentionnés prendront fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010003301/17.

(090197273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**SIFC Hotel Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 53.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.943.

—  
*Extrait des résolutions circulaires de l'actionnaire unique de la Société du 9 novembre 2009*

L'actionnaire unique de SIFC Hotel Development S.à r.l. a décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de Joel Hammer de son poste de Gérant avec effet immédiat
2. De nommer Monsieur Dave Guiteau, avec adresse professionnelle 277 Park Avenue, 46<sup>th</sup> Floor, NY 10172, Etats-Unis, Gérant de la société, avec effet immédiat et pour durée indéterminée.

Les gérants sont désormais:

- Dave Guiteau
- Romain Paulus
- Marion Géniaux
- Fabrice Coste

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Fabrice Coste

Manager

Référence de publication: 2010003278/21.

(090196784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**United in Sports Parallel II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 130.866.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée des actionnaires de la Société en date du 16 novembre 2009*

En date du 16 novembre 2009, l'assemblée des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de révoquer Messieurs Han-Fei Lin, David Yang et Jerry Chi-Yu Yang, de leurs mandats de commissaire au sein du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat;

- de nommer ALTER AUDIT S.à r.l., I.C. Dom-Com S.à r.l. et B.A. Domicili S.à r.l. en tant que nouveaux commissaires au sein du conseil de surveillance de la Société avec effet immédiat et ce pour une période de 6 ans.

Depuis cette date, le conseil de surveillance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- ALTER AUDIT S.à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg 69, rue de la Semois, inscrite au RCS de Luxembourg sous le n° B 110675,

- I.C. Dom-Com S.à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg 69, rue de la Semois, inscrite au RCS de Luxembourg sous le n° B 133127,

- B.A. Domicili S.à r.l., ayant son siège social à L-2533 Luxembourg 69, rue de la Semois, inscrite au RCS de Luxembourg sous le n° B113135.

Pour extrait conforme

United in Sport Management S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2010003555/23.

(090197458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Studor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.345.

—  
Il résulte d'une lettre qu'à partir du 2 octobre 2009, l'administrateur Franz Arnold a donné sa démission en tant qu'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2010003556/11.

(090197397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**EFI S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 15.476.516,73.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 99.060.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 novembre 2009 que:

- Madame Muriel Morettini, administrateur, a démissionné de ses fonctions de membre du conseil d'administration;

- Artexis International S.A., ayant son siège social à 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, est élu comme administrateur, pour une période se terminant à l'assemblée générale qui statuera sur l'approbation des comptes pour l'exercice au 30 juin 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 8 DÉCEMBRE 2009.  
Pour extrait conforme  
Pour la société  
ERIC EVERARD  
Un administrateur

Référence de publication: 2010003529/20.

(090196763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Translink Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 35.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 92.931.

Il résulte de la migration de l'actionnaire de la société que:

- Tendril Limited, ayant son siège social au 54/58 Athol Street, Douglas, Isle of Man, a migré au Luxembourg suivant un acte notarié en date du 22 octobre 2009, et par conséquent a changé son nom en Tendril S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149493.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010003530/18.

(090196751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Renault Retail Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 8.269.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Renault Retail Group Luxembourg S.A. qui s'est tenue en date du 16 septembre 2009.*

Il a été décidé:

1. D'acter les démissions:

- de Messieurs Thierry BRAEMS et Gilles PELLETIER, Administrateurs en fonction;

2. De nommer:

- trois nouveaux Administrateurs pour un terme expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2010 à savoir:

\* Monsieur Olivier GENEUX, Directeur d'Exploitation Europe auprès de Renault Retail Group Luxembourg S.A., demeurant à F-92140 Clamart (France), 35, avenue Henri Barbusse;

\* Monsieur Damien GIGNOUX, Directeur Financier auprès de Renault Retail Group Luxembourg S.A., demeurant à F-92140 Clamart (France), 38, rue Drouet Peupion.

\* Monsieur Frédéric MAILLARD, Directeur Renault Retail Group Belgique-Luxembourg, demeurant 27, Malvern Court, Onslow Square, Londres SW7 3HY, Royaume Uni.

Extrait certifié conforme

Signature

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010003527/23.

(090196693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

---

**Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 127.640.

*Extrait des décisions des associés prises en date du 1<sup>er</sup> octobre 2009*

A) L'adresse des gérants, Alexander James Bermingham et Anke Jager, est changée au 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

*Pour Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010003517/13.

(090197475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Unicapital Investments (Management) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 61.249.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of "Unicapital Investments (Management) S.A.", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 23 October 1997, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 646 on 19 November 1997, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") have been last amended by a notarial deed enacted on 3 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 818 on 8 November 2000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, Section B, under number 61.249.

The extraordinary general meeting is declared open at 11.00 a.m. and was presided by Me Josiane Schroeder, lawyer, residing professionally in Luxembourg, appointed as chairman (the "Chairman"),

who appointed as secretary Me Guillaume Rouvière, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Me Emmanuel Gutton, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The proxies of the Shareholders represented and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the Shareholders present, the proxies of the Shareholders represented, the members of the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(ii) The attendance list of the meeting shows that out of five thousand (5,000) shares representing the entire corporate capital of the Company, all shares are represented at the present extraordinary general meeting of Shareholders. The entire corporate capital of the Company being represented at the present meeting and all the Shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the Agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iii) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda:*

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator of the Company.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator of the Company and its remuneration.
- 4 Miscellaneous.

After this has been set forth by the Chairman and acknowledged by the persons attending the meeting, the meeting proceeded to the Agenda.

The meeting having considered the Agenda, the following resolutions have been adopted each time by unanimous vote:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED to dissolve and put the Company into liquidation with immediate effect.

### Second resolution

The Shareholders RESOLVED to appoint "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg, section B number 142.389) with registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, represented by Mr Gérard Becquer and Mr Frank Przygodda as liquidator of the Company (the "Liquidator").

### Third resolution

The Shareholders RESOLVED that, in performing its duties in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the "1915 Law"):

- the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation;
- the Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant;
- the Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- the Liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the 1915 Law, redeem shares issued by the Company;
- the Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the Shareholders;
- the Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of its powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- the Liquidator may validly bind the Company towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders RESOLVED to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed at 11.30 a.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (les "Actionnaires") de la société "Unicapital Investment (Management) S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée à Luxembourg suivant acte notarié reçu en date du 23 octobre 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 646 en date du 19 novembre 1997, dont les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié dressé le 3 août 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 818 en date du 8 novembre 2000 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 61.249.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Me Josiane Schroeder, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, nommé comme président (le "Président"),

qui désigne comme secrétaire Me Guillaume Rouvière, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Me Emmanuel Gutton, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

(i) Les mandataires des Actionnaires représentés ainsi que le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par les Actionnaires présents, les mandataires des Actionnaires représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire soussigné qui demeurera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que le présent acte auprès des autorités d'enregistrement.

(ii) Il ressort de la liste de présence dressée que sur les cinq mille (5.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, la totalité des actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire des Actionnaires. L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée et les Actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'Ordre du Jour avant la tenue de la présente assemblée, aucune notice de convocation n'était nécessaire.

(iii) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour suivant (Ordre du Jour):

*Ordre du jour:*

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs à conférer au liquidateur de la Société et de sa rémunération.
- 4 Divers.

Après que ceci a été déclaré par le Président et accepté par les personnes assistant à l'assemblée, l'assemblée procède à l'examen de son Ordre du Jour.

L'assemblée ayant considéré son Ordre du Jour, les résolutions suivantes ont été adoptées à chaque fois à l'unanimité:

*Première résolution*

Les Actionnaires DECIDENT de dissoudre et placer la Société en liquidation, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT de nommer "Alter Domus Liquidation Services S.à r.l." (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 142.389), avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, représentée par Monsieur Gérard Becquer et Monsieur Frank Przygodda comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

*Troisième résolution*

Les Actionnaires DECIDENT qu'en exerçant ses fonctions conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915"):

- le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question;
- le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur;
- le Liquidateur pourra renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il pourra accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;
- le Liquidateur pourra, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation;
- le Liquidateur pourra, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixera, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers;
- le Liquidateur pourra valablement et sans limitation engager la Société envers des tiers par sa seule signature, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Actionnaires DECIDENT d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 11.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. SCHROEDER, G. ROUVIERE, E. GUTTON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15323. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010004492/144.

(09019772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 118.398.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN Retail Fund 5, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdraal, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 118.537, hereby represented by Mr. Max Mayer, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on December 1<sup>st</sup>, 2009.

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the sole shareholder of BABCOCK & BROWN RETAIL PORTFOLIO 6, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.398, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on 8th August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9<sup>th</sup> October 2006, number 1890 (the "Company").

II. That the 1,200 (twelve hundred) shares of the Company having a par value of EUR 25,- (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. to dissolve the Company and to decide to voluntary put the Company into liquidation
2. to accept the resignation of the members of the Board of Managers
3. to appoint one Liquidator and to determine his powers
4. to appoint the Auditor to the liquidation

IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to dissolve the Company and to voluntary put the Company into liquidation (the "Liquidation").

*Second resolution*

The meeting accepts the resignation of the members of the Board of Managers.

*Third resolution*

The meeting appoints Mr. Mark Hatherly, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

*Fourth resolution*

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 750.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A comparu:

BABCOCK & BROWN EUROPEAN Retail Fund 5, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6C, Parc d'Activités Sydrall, L-5365 Munsbach, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.537, ici représentée par M. Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1<sup>er</sup> décembre 2009.

La dite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

L'associée, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. La représentée est l'associée unique de BABCOCK & BROWN RETAIL PORTFOLIO 6, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.398, constituée suivant un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 août 2006, publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 9 octobre 2006, numéro 1890 ("la Société").

II. que les 1200 (mille deux cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus.

III. Les associées tel que représentées déclarent avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du Jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
  2. Acceptation de la démission des membres du Conseil de gérance;
  3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités;
  4. Nomination du commissaire-vérificateur.
- IV. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la "Liquidation").

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission des membres du conseil de gérance (la "Liquidation").

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer Mark Hatherly, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le "Liquidateur").

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de nommer M. Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52856. Reçu 12,- € (douze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010004465/126.

(090198513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Sigma Capital Real Estate Holding Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.642.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004462/10.

(090197730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Hyperion Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde.

R.C.S. Luxembourg B 141.850.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

PRAEDIUM HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 103.190, here represented by Geoffroy t'Serstevens, private employee, with professional address in L-2633 Senningerberg, 6A route de Trève, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on December 3, 2009,

which proxy shall be signed „ne varietur" by the mandatory of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

PRAEDIUM HOLDINGS S.à r.l., prenamed represented as stated hereabove, declares to be the sole associate of the company „HYPERION CAPITAL S. à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaïde, and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 141.850, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 26, 2008, published in the Mémorial C number 2478 of October 10, 2008.

The sole partner requests the notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The partners decide to dissolve and to put the company into liquidation with immediate effect.

*Second resolution*

The partners decide to appoint Isis Group Services Ltd, a company incorporated under the law of the British Virgin Islands, having its registered office at Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, a BVI company under number 1520049, as liquidator.

*Third resolution*

The partners decide to give to the liquidator the following power:

The prenamed liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorization of the partners in the cases provided for by law.

The liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his name, first names, civil status and residence, the appearing person, signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dixième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

PRAEDIUM HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, sous la Loi Luxembourgeoise, ayant son siège social au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.190, ici représenté par Geoffroy t'Serstevens, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 3 décembre 2009,

laquelle procuration, signée „ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

PRAEDIUM HOLDINGS S.à r.l., préqualifiée, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée HYPERION CAPITAL S.à r.l. avec siège social à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adelaide, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 141.850, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2478 du 10 octobre 2008.

L'associé unique a prié le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de nommer Isis Group Services Ltd, une société constituée sous le droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Nerine Chambers, P.O. Box 905, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, une société des IVB sous le numéro 1520049, comme liquidateur.

*Troisième résolution*

L'associé unique décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs suivants:

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans les cas où elle est prévue par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tel pouvoir qu'il déterminera pour la durée qu'il fixera.

Il est dispensé de dresser inventaire.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeure, ils ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Geoffroy t'Serstevens, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2009. LAC / 2009 / 53748. Reçu 12.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004459/92.

(090198254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Cogent Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.672.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of the month of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Symposium Gamma, Inc., a limited liability company existing under the laws of the state of Delaware, the United States of America (the "Sole Shareholder"), having its registered office at 1015, 31<sup>st</sup> Street, 20007 Washington DC, the United States of America and registered with the Delaware Registry under number 030802586,

represented by Me Valérie Bidoul, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 8 December 2009 which shall remain annexed to present deed after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary,

being the sole shareholder of Cogent Europe S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 75.672, incorporated on 31 March 2000 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary then residing in Hesperange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 627 of 4 September 2000. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30 August 2004, published in the Mémorial number 36 of 13 January 2005.

The appearing party, acting in the above mentioned capacity, declared and requested the notary to state that:

1. The Sole Shareholder holds all one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100) each in issue in the Company so that the total share capital is represented and resolutions can be validly taken by the Sole Shareholder.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Amendment of the third paragraph of Article 2 of the articles of incorporation of the Company and addition of a fourth paragraph and of a fifth paragraph to the amended Article 2 of the articles of association of the Company so that the third, fourth and fifth paragraphs of Article 2 of the articles of association of the Company read as follows:

"It may supply internet services and any services relating or ancillary to internet services to companies and private individuals. This activity includes, without being limited to, internet access, data transport offered over fibre optic IP data-network and colocation services in data centers.

It may enter into whatever activity that may facilitate the above corporate object.

In general, it may take any controlling and supervisory measures, and carry out any financial, movable and immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose."

B. Appointment, with effect from the date hereof, of Mr Jean-Michel Slagmuylder, employee, born on February 17, 1962 in Etterbeek, Belgium, with professional address at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, as manager of the Company for an unlimited period of time.

Thereafter the following resolutions were passed by the Sole Shareholder of the Company:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the third paragraph of Article 2 of the articles of incorporation of the Company and to add a fourth paragraph and a fifth paragraph to the amended Article 2 of the articles of association of the Company so that the third, fourth and fifth paragraphs of Article 2 of the articles of association of the Company read as set out in the agenda.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr Jean-Michel Slagmuylder, employee, born on February 17, 1962 in Etterbeek, Belgium, with professional address at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, as manager for an unlimited period of time with effect from the date hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Symposium Gamma, Inc., une société de droit de l'état de Delaware, Etats-Unis ("Associé Unique"), ayant son siège social à 1015, 31<sup>st</sup> Street, 20007 Washington DC, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Registre du Delaware sous le numéro 030802586,

représentée par Maître Valérie Bidoul, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 8 décembre 2009 qui restera annexée au présent acte après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné,

étant l'associé unique de Cogent Europe S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 75.672, constituée le 31 mars 2000 par un acte de Me Gérard Lecuit, notaire résidant alors à Hesperange, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 627 du 4 septembre 2000. Les statuts de la Société ont été amendés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte de Me Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, du 30 août 2004, publié au Mémorial numéro 36 du 13 janvier 2005.

La partie comparante, agissant ès-qualités, a déclaré et le notaire a acte ce qui suit:

1. L'Associé Unique de la Société détient toutes les cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) émises dans la Société de sorte que l'entière part du capital social est représenté et que des décisions peuvent être valablement prises par l'Associé Unique.

2. Les points sur lesquels des décisions doivent être passées sont les suivants:

A. Modification du troisième paragraphe de l'Article 2 des statuts de la Société et ajout d'un quatrième et d'un cinquième paragraphes à l'Article 2 des statuts de la Société tels que modifié, de sorte que les troisième, quatrième et cinquième paragraphes de l'Article 2 des statuts de la Société s'énoncent comme suit:

"La société pourra fournir des services internet et tous services auxiliaires ou accessoires aux services internet à d'autres sociétés ou à des personnes privées. Cette activité comprend, sans y être limitée, la fourniture d'accès internet et le transport de données fourni sur la base d'un réseau optique dédié au transport de données, ainsi que la fourniture de colocations dans des data centers.

La société pourra rendre tous les services facilitant l'exécution de l'objet social décrit ci-dessus.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations financières, mobilières et immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social."

2. Nomination, avec effet à la date du présent acte, de M. Jean-Michel Slagmuylder, employé, né le 17 février 1962 à Etterbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, comme gérant pour une période indéterminée.

Ensuite, les décisions suivantes ont été prises par l'Associé Unique de la Société:

*Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le troisième paragraphe de l'Article 2 des statuts de la Société et d'ajouter un quatrième et un cinquième paragraphes à l'Article 2 des statuts de la Société tel que modifié, de sorte que les troisième, quatrième et cinquième paragraphes de l'Article 2 des statuts de la Société s'énoncent tels que rédigés dans l'ordre du jour.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé, avec effet à la date du présent acte, de nommer Monsieur Jean-Michel Slagmuylder, employé, né le 17 février 1962 à Etterbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle est située au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, comme gérant pour une période indéterminée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais a constaté qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BIDOUL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55230. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010004368/114.

(090198695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Cameron Holding (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

In the year two thousand and nine, on the fourth day of December.

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, with registered office at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 121257,

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston on December 3, 2009.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, is the sole partner of Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 440 and incorporated by a deed of undersigned notary on December 17, 2002, published in Mémorial C number 116 on February 5, 2003 ("the Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of the undersigned notary on December 12, 2008, published in Memorial C number 467 on March 3, 2009.

Which appearing person, acting in her above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,411,650.-) to bring it from its present amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) to the amount of twenty one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 21,411,650.-) by the creation and the issue of twenty eight thousand two hundred thirty three (28,233.-) new Class A Parts having a par value

of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A parts, together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-);

2. Subscription for all the twenty eight thousand two hundred thirty three (28,233.-) new Class A Parts by CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 121257, and paying up of these parts one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,411,650.-) together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-) by a contribution in kind of all the 55,722,351 quotas (shares) of Cameron do Brasil Ltda., a company incorporated in Brazil with its registered office at Cidade do Rio de Janeiro, Estado do Rio Janeiro, na Rua da Assembléia, n° 98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centro, registered under number NIRE 33.206.850.520.

3. Amendement the first sentence of article 7 of the Company's bylaws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,411,650.-) to bring it from its present amount of twenty million euro (EUR 20,000,000.-) to the amount of twenty one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 21,411,650.-) by the creation and the issue of twenty eight thousand two hundred thirty three (28,233.-) new Class A Parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A parts, together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-).

*Subscription*

CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, with registered office at PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 121257, here represented by Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on December 3, 2009, has declared to subscribe for all the twenty eight thousand two hundred thirty three (28,233.-) new Class A Parts, and to pay them a total price of one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 1,411,650.-) together with total issue premiums of twelve million seven hundred and four thousand seven hundred ninety-seven euros (EUR 12,704,797.-) by a contribution in kind of all the 55,722,351 quotas (shares) of Cameron do Brasil Ltda., a company incorporated in Brazil with its registered office at Cidade do Rio de Janeiro, Estado do Rio Janeiro, na Rua da Assembléia, n° 98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centro, registered under number NIRE 33.206.850.520.

The existence and the value of the shares contributed evaluated on generally accepted accountancy principles are documented to the notary, notably through financial statements issued by Cameron do Brasil Ltda dated October 2009 and a copy of an excerpt of the trade register and of the bylaws of Cameron do Brasil Ltda.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7.** "The corporate capital of the company is set at twenty one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 21,411,650.-) divided into ten (10) classes of parts represented by:

- (i) 68,233 (sixty eight thousand two hundred and thirty three) class A parts (the Class A Parts);
  - (ii) 40,000 (forty thousand) class B parts (the Class B Parts);
  - (iii) 40,000 (forty thousand) class C parts (the Class C Parts);
  - (iv) 40,000 (forty thousand) class D parts (the Class D Parts);
  - (v) 40,000 (forty thousand) class E parts (the Class E Parts);
  - (vi) 40,000 (forty thousand) class F parts (the Class F Parts);
  - (vii) 40,000 (forty thousand) class G parts (the Class G Parts);
  - (viii) 40,000 (forty thousand) class H parts (the Class H Parts);
  - (ix) 40,000 (forty thousand) class I parts (the Class I Parts);
  - (x) 40,000 (forty thousand) class J parts (the Class J Parts);
- without a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

*Valuation - Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at six thousand Euros (EUR 6,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatrième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, avec siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston le 3 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, est l'associé unique de Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 17 Décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 février 2003 numéro 116 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.440 ("la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en dernier lieu en date du 12 décembre 2008, le publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 4 mars 2009 numéro 467.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-) à un montant de vingt et un millions quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 21.411.650,-) par émission de vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de Class A existantes, ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-).

2. Souscription des vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales de Classe A par Camcron Holding (Cayman) Limited une société constituée sous les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257 et paiement de ces parts sociaux un montant de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-) par apport en nature de toutes les 55.722.351 actions de Cameron do Brasil Ltda., une société constituée au Brésil enregistrée au Cidade do Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, na Rua da Assembléia, n° 98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centro, enregistrée sous le numéro NIRE 33.206.850.520.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) pour le porter de son montant actuel de vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-) à un montant de vingt et un millions quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 21.411.650,-) par émission de vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de Class A existantes, ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-).

#### *Souscription*

Cameron Holding (Cayman) Limited avec siège social au PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257, ici représentée par Me Cécile

JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Houston le 3 décembre 2009, a déclaré souscrire toutes les vingt-huit mille deux cent trente-trois (28.233) nouvelles parts sociales de Classe A et les libérer pour un prix total de un million quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 1.411.650,-) ensemble avec une prime d'émission de douze millions sept cent quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-sept Euros (EUR 12.704.797,-) par apport en nature de toutes les 55.722.351 actions de Cameron do Brasil Ltda., une société constituée au Brésil enregistrée au Cidade do Rio de Janeiro, état de Rio de Janeiro, na Rua da Assembléia, n° 98, 20° e 21° andares, Bairro Centro, CEP 20011-000, Centra, enregistrée sous le numéro NIRE 33.206.850.520.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées évaluées suivant les principes comptables généralement acceptés est produite par notamment une situation financière de Cameron do Brasil Ltda datée d'octobre 2009 ainsi qu'une copie d'un extrait de registre de commerce et des statuts de Cameron do Brasil Ltda.

*Second résolution*

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7.** "Le capital social de la société est fixé à vingt et un millions quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 21.411.650,-) divisé en dix (10) classes de parts sociales représenté par:

- (i) 68.233 (soixante-huit mille deux cent trente-trois) parts sociales de classe A (les Parts de Classe A);
  - (ii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe B (les Parts de Classe B);
  - (iii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe C (les Parts de Classe C);
  - (iv) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe D (les Parts de Classe D);
  - (v) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe E (les Parts de Classe E);
  - (vi) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe F (les Parts de Classe F);
  - (vii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe G (les Parts de Classe G);
  - (viii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe H (les Parts de Classe H);
  - (ix) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe I (les Parts de Classe J);
  - (x) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe J (les Parts de Classe J);
- avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.

(...)"

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2009. LAC/2009/54612. Reçu 75,- €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004362/186.

(090198681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Cameron Holding (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 90.440.

In the year two thousand and nine, on the eleventh day of December.

There appeared:

CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, with registered office at PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 121257,

duly represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Houston on December 10, 2009.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, is the sole partner of Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 90 440 and incorporated by a deed of the undersigned notary on December 17, 2002, published in Mémorial C number 116 on February 5, 2003 ("the Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended last by deed of the undersigned notary on December 4, 2009, not yet published in Mémorial C.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of thirty six million six hundred ninety four thousand seven hundred euro (EUR 36,694,700.-) to bring it from its present amount of twenty one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 21,411,650.-) to the amount of fifty eight million one hundred and six thousand three hundred and fifty euro (EUR 58,106,350.-) by the creation and the issue of seven hundred thirty three thousand eight hundred ninety four (733,894.-) new Class A Parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A parts, together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-);

2. Subscription for all the seven hundred thirty three thousand eight hundred ninety four (733,894.-) new Class A Parts by CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under number 121257, and paying up of these parts thirty six million six hundred ninety four thousand seven hundred euro (EUR 36,694,700.-) together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-) by a contribution in kind of all the 59,610,480 ordinary shares and 536,494,320 non-redeemable preference shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company in Australia, Australian Company Number 141 037 925, 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

3. Amendment the first sentence of article 7 of the Company's bylaws so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole partner takes the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty six million six hundred ninety four thousand seven hundred euro (EUR 36,694,700.-) to bring it from its present amount of twenty one million four hundred eleven thousand six hundred and fifty euro (EUR 21,411,650.-) to the amount of fifty eight million one hundred and six thousand three hundred and fifty euro (EUR 58,106,350.-) by the creation and the issue of seven hundred thirty three thousand eight hundred ninety four (733,894.-) new Class A Parts having a par value of FIFTY EUROS (EUR 50.-) each, having the same rights and obligations as the existing Class A parts, together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-).

*Subscription*

CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, a company duly incorporated under the laws of the Cayman Islands with limited liability, with registered office at PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands and registered with the Cayman Islands Registrar of Companies under registration number 121257, here represented by Cécile JAGER, by virtue of a proxy given on December 10, 2009, has declared to subscribe for all the seven hundred thirty three thousand eight hundred ninety four (733,894.-) new Class A Parts, and to pay them a total price of thirty six million six hundred ninety four thousand seven hundred euro (EUR 36,694,700.-) together with total issue premiums of three hundred thirty million two hundred fifty two thousand three hundred euros (EUR 330,252,300.-) by a contribution in kind of all the 59,610,480 ordinary shares and 536,494,320 non-redeemable preference shares of Cameron APME Holding Pty Ltd., a proprietary limited company in Australia, Australian Company Number 141 037 925, with registered office at 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

The existence and the value of the shares contributed evaluated on generally accepted accountancy principles at EUR 366,947,000 are documented to the notary, notably through financial statements issued by Cameron APME Holding Pty Ltd, prenamed dated December 2009, a resolution of CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, prenamed, dated

December 10, 2009 a copy of the bylaws of Cameron APME Holding Pty Ltd, prenamed and copy of the share certificates representing all the shares contributed to the Company.

*Second resolution*

The sole partner resolves to amend the first sentence of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

**Art. 7. First sentence.** "The corporate capital of the company is set at fifty eight million one hundred and six thousand three hundred and fifty euro (EUR 58,106,350.-) divided into ten (10) classes of parts represented by:

- (i) 802,127 (eight hundred and two thousand one hundred and twenty seven) class A parts (the Class A Parts);
  - (ii) 40,000 (forty thousand) class B parts (the Class B Parts);
  - (iii) 40,000 (forty thousand) class C parts (the Class C Parts);
  - (iv) 40,000 (forty thousand) class D parts (the Class D Parts);
  - (v) 40,000 (forty thousand) class E parts (the Class E Parts);
  - (vi) 40,000 (forty thousand) class F parts (the Class F Parts);
  - (vii) 40,000 (forty thousand) class G parts (the Class G Parts);
  - (viii) 40,000 (forty thousand) class H parts (the Class H Parts);
  - (ix) 40,000 (forty thousand) class I parts (the Class I Parts);
  - (x) 40,000 (forty thousand) class J parts (the Class J Parts);
- without a par value of fifty euro (EUR 50.-) each.

*Valuation - Costs*

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand Euros (EUR 7,000).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her hereabove capacities, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employees of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, une société constituée sous le droit des Iles Cayman, avec siège social au PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257,

représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Houston le 10 décembre 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, CAMERON HOLDING (CAYMAN) LIMITED, est l'associé unique de Cameron Holding (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 février 2003 numéro 116 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 90.440 ("la Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en dernier lieu en date du 4 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C.

Laquelle personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société par un montant de trente six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents Euros (EUR 36.694.700,-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un millions quatre cent onze

mille six cent cinquante Euros (EUR 21.411.650,-) à un montant de cinquante huit millions cent six mille trois cent cinquante Euros (EUR 58.106.350,-) par émission de sept cent trente trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur de cinquante Euros (Eur 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de Class A existantes, ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante deux mille trois cents Euros (EUR 330.252.300,-).

2. Souscription des sept cent trente trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales de Classe A par Cameron Holding (Cayman) Limited une société constituée sous les lois des Iles Cayman, enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257 et paiement de ces parts sociales pour un montant de trente six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents Euros (EUR 36.694.700,-) ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante deux mille trois cents Euros (EUR 330.252.300,-) par apport en nature de toutes les 59.610.480 actions ordinaires et toutes les 536.494.320 actions préférentielles non rachetables de Cameron APME Holding Pty Ltd., une proprietary limited company en Australie, numéro d'enregistrement des sociétés australien 141037925, 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australia.

3. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

Ensuite l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de trente six millions six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents Euros (EUR 36.694.700,-) pour le porter de son montant actuel de vingt et un millions quatre cent onze mille six cent cinquante Euros (EUR 21.411.650,-) à un montant de cinquante huit millions cent six mille trois cent cinquante Euros (EUR 58.106.350,-) par émission de sept cent trente trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales de Classe A ayant une valeur de cinquante Euros (EUR 50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de Classe A existantes, ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante deux mille trois cents Euros (EUR 330.252.300,-).

*Souscription*

Cameron Holding (Cayman) Limited avec siège social au PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman et enregistrée auprès du Cayman Registrar of Companies sous le numéro 121257, ici représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour en vertu d'une procuration délivrée à Houston le 10 décembre 2009, a déclaré souscrire toutes les sept cent trente trois mille huit cent quatre-vingt-quatorze (733.894) nouvelles parts sociales de Classe A et les libérer pour un prix total de trente six million six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante Euros (EUR 36.694.700,-) ensemble avec une prime d'émission de trois cent trente millions deux cent cinquante deux mille trois cent Euros (EUR 330.252.300,-) par apport en nature de toutes les 59.610.480 actions ordinaires et toutes les 536.494.320 actions préférentielles non rachetables de Cameron APME Holding Pty Ltd., une proprietary limited company en Australie, numéro d'enregistrement des sociétés australien 141037925, avec siège social au 1 Glencairn Avenue, Deer Park, Victoria 3023 Australie.

La preuve de l'existence et la valeur des actions apportées évaluées suivant les principes comptables généralement acceptés est produite par notamment une situation financière de Cameron APME Holding Pty Ltd datée de décembre 2009, une résolution de Cameron Holding (Cayman) Limited datée du 10 décembre 2009 ainsi qu'une copie des statuts de Cameron APME Holding Pty Ltd et des certificats d'actions représentant l'ensemble des actions apportées à la Société.

*Second résolution*

L'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Première phrase.** "Le capital social de la société est fixé à cinquante huit millions cent six mille trois cent cinquante Euros (EUR 58.106.350,-) divisé en dix (10) classes de parts sociales représenté par:

- (i) 802.127 (huit cent deux mille cent vingt-sept) parts sociales de classe A (les Parts de Classe A);
  - (ii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe B (les Parts de Classe B);
  - (iii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe C (les Parts de Classe C);
  - (iv) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe D (les Parts de Classe D);
  - (v) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe E (les Parts de Classe E);
  - (vi) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe F (les Parts de Classe F);
  - (vii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe G (les Parts de Classe G);
  - (viii) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe H (les Parts de Classe H);
  - (ix) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe I (les Paris de Classe f);
  - (x) 40.000 (quarante mille) parts sociales de classe J (les Parts de Classe J);
- avec une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune.  
(...)"

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2009. LAC/2009 /54613. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004360/192.

(090198684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Entreprise de Façades Miotto Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 27A, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 91.650.

L'an deux mille neuf, le vingt novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

Ont comparu:

1.- Monsieur Giampiero Ivo MIOTTO, ingénieur civil, né à Ettelbruck le 27 octobre 1980 (matr. 1980 10 27 132), demeurant à L-9147 Erpeldange (Ettelbruck), 25, rue Laduno,

propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales

2.- Monsieur Romain MIOTTO, maître-façadier, né à Ettelbruck le 11 janvier 1958 (matr. 1958 01 11 273), demeurant à L-9142 Buerden, 26, Um Kettenhouscht,

propriétaire de 250 (deux cent cinquante) parts sociales.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant:

- qu'ils sont les seuls associés, représentant l'intégralité du capital, de la société à responsabilité limitée "ENTREPRISE DE FAÇADES MIOTTO Sàrl" avec siège social à L-9147 Erpeldange (Ettelbruck), 27A, rue Laduno

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro B 91.650

- constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 24 décembre 1987, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 65 du 14 mars 1988, modifiée suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Moridorf-les-Bains, en date du 31 octobre 1989, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 128 en 1990.

- Que le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter que Monsieur Giampiero Ivo MIOTTO, prénommé, est devenu propriétaire de deux cent cinquante parts sociales suite à une cession de parts datée du 17 novembre 2009, par laquelle Monsieur Armando MIOTTO, né à Bettembourg le 20 novembre 1934 (matr. 1934 11 20 333), demeurant à L-9147 Erpeldange (Ettelbruck), 25, rue Laduno, lui a cédé ses (250) deux cent cinquante parts.

Suite à la cession de parts qui précède, les cinq cents parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, sont réparties comme suit:

- Monsieur Giampiero Ivo MIOTTO .....	250 parts
- Monsieur Romain MIOTTO .....	250 parts
Total: .....	500 parts

*Acceptation des cessions de parts*

Monsieur Romain MIOTTO, prénommé, et Monsieur Armando MIOTTO, prénommé, agissant en leur qualité de gérant de la société déclarent accepter lesdites cessions, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Ils déclarent qu'ils n'ont entre leurs mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

La cession de parts restera annexée au présent acte, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire.

Ensuite les associés ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune."

*Deuxième résolution*

Les associés décident de supprimer la dernière phrase de l'article 10 des statuts.

*Troisième résolution*

Les associés acceptent la démission du gérant Monsieur Armando MIOTTO, prénommé avec décharge pour l'exercice de son mandat.

*Quatrième résolution*

Les associés décident de nommer au poste de gérant pour une durée indéterminée Monsieur Giampiero Ivo MIOTTO, prénommé et confirment Monsieur Romain MIOTTO, au poste de gérant, pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux gérants.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. MIOTTO, R. MIOTTO, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 24 novembre 2009. DIE/2009/11102. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL.

Ettelbruck, le 14 décembre 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2010004353/69.

(090198333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Granit Carrelages Baar, Société Anonyme.**

Siège social: L-9952 Drinklange, Maison 17F.

R.C.S. Luxembourg B 95.898.

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "GRANIT CARRELAGES BAAR", en abrégé "GCB SA" (matr. 2003 2220 380), ayant son siège social à L-9952 Drinklange, Maison 17F, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 95.898;

constituée suivant acte reçu par Maître Bernard SPROTEN, notaire de résidence à Saint-Vith, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1077 du 16 octobre 2003, modifiée suivant actes reçus par Maître Bernard SPROTEN, notaire de résidence à Saint-Vith, en date du 25 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 383 du 8 avril 2004, et modifiée en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 450 du 2 mars 2006.

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Joël BAAR, demeurant à L-9952 Drinklange, Maison 17.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les mille (1.000) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- Augmentation du capital d'un montant de trente mille (30.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) sans émission de nouvelles actions mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes, de sorte que le capital social sera désormais de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-), représenté par mille (1.000) actions de soixante et un euros (61,-) chacune.

- Modification de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante et un mille Euros (61.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante et un Euros (61,00) chacune";

- Modification de l'article 2 (premier alinéa) qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges".

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente mille (30.000,-) euros pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros à soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) sans émission de nouvelles actions mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des actions existantes, de sorte que le capital social sera désormais de soixante et un mille euros (EUR 61.000,-) représenté par mille (1.000) actions de soixante et un euros (61,-) chacune.

#### *Souscription du capital*

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par les actionnaires au prorata de leur participation dans la société, au moyen de versements en espèces, de sorte que la somme de trente mille euros (EUR 30.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide à l'unanimité de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante et un mille Euros (61.000,00) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de soixante et un Euros (61,00) chacune."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Troisvierges."

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ mille euros (1.000,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BAAR, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 2 décembre 2009. DIE/2009/11395. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, DÉLIVRÉE AUX FINS DE LA PUBLICATION AU MÉMORIAL.

Ettelbruck, le 16 décembre 2009.

Pierre PROBST

*Le notaire*

Référence de publication: 2010004351/74.

(090198305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**Propoze, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.447.

---

L'an deux mil neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard FONTANIVE, ingénieur en informatique, né le 26 juillet 1958 à Casablanca (Maroc), demeurant à L-1937 Luxembourg, 29, rue Auguste Liesch, agissant tant en son nom personnel qu'en sa qualité de mandataire pour

2) Monsieur Franck THIRIAT, Expert en Gestion des Ressources Humaines, demeurant à F-57970 Stuckange, 3, rue des Acacias, et

3) Monsieur Jean-Claude FONTANIVE, Expert en Intelligence Economique, demeurant à B-1190 Bruxelles, 125, rue Marconi

ici représentés en vertu de deux procurations données sous seing privé en date du 18 et 30 novembre 2009

lesquelles procurations après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "PROPOZE" établie et ayant son siège social à L-1937 Luxembourg, 29, rue Auguste Liesch.

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2678 du 3 novembre 2008

que ladite société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 142.447.

Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de deux cent mille euros (200.000,- EUR) à un montant de deux cent quatre-vingt mille euros (280.000,- EUR) par la création et l'émission de quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription et paiement*

Ensuite Monsieur Bernard FONTANIVE a déclaré souscrire les quatre cents (400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (200,- EUR) chacune, par l'apport en nature de quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée RTR SPHERE S.à.r.l., ayant son siège social à L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 129.676.

Le souscripteur agissant en sa qualité d'associé unique et gérant unique de RTR SPHERE S.à.r.l. déclare encore qu'il n'existe aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que les mesures ont été prises en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer valablement le transfert de l'Apport à la Société.

Le souscripteur déclare ensemble avec la Société qu'ils accompliront toutes les formalités concernant le transfert valable à la Société de l'Apport.

*Deuxième résolution*

Les associés décident en conséquence de ce qui précède de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent quatre-vingt mille euros (EUR 280.000,-), représenté par mille quatre cents (1.400) parts sociales de deux cents euros (EUR 200,-) chacune."

*Troisième résolution*

Les associés transfèrent le siège social de la société vers L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg et décident en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts:

" **Art. 5.** Le siège social est établi à Bridel (Commune de Kopstal), Grand-Duché de Luxembourg."

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 1.400,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. FONTANIVE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2009. Relation: LAC/2009/52827. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010004346/65.

(090198521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**VGL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3636 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 115.795.

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

ONT COMPARU:

1. Madame Anne Li Hwa Lee, Directrice Générale de société, demeurant à Sanchung-City - Taipei Hsien, Taiwan, Lane 3, Section 4 Ju Chang Road, 48, ici représentée par Madame Rosa AOUDIA, employée privée, demeurant à L-4320 Esch-sur-Alzette, 7, rue du X Septembre, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Taipei, le 16 novembre 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

2. Mademoiselle Pei-Chun Yeh, étudiante, demeurant à Xindian City, Taipei County 231, Taiwan, No 14, Lane 16, Dingcheng 6<sup>th</sup> St., ici représentée par Madame Rosa AOUDIA, prédite, en vertu d'un pouvoir sous seing-privé lui délivré à Taipei, le 16 novembre 2009, lequel pouvoir, après avoir été signé ne varietur par son porteur et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Lesquelles comparantes représentées comme il vient d'être dit, déclarent qu'elles sont les seules associées Madame Anne Li Hwa Lee, prédite, de vingt-cinq (25) parts sociales et Mademoiselle Pei-Chun Yeh, prédite, de soixante-quinze (75) parts sociales, de la société à responsabilité limitée VGL S.à.r.l., avec siège social à L-4040 Esch-sur-Alzette, 18, rue Xavier Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1291 en date du 4 juillet 2006.

Ceci exposé, les associées représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré vouloir se considérer comme dûment convoquées en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont elles reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante sur l'ordre du jour suivant:

- Transfert du siège social et modification du premier alinéa de l'article deux des statuts.

*Résolution unique*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Esch-sur-Alzette à Kayl et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Kayl.

(Le reste sans changement).

L'adresse du siège est fixée à L-4020 Kayl, 34, rue de l'Eglise.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, sont évalués approximativement à SIX CENTS EURO (600,- EURO).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparantes au paiement desdits frais.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la présente assemblée à été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Aoudia, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2009. Relation: EAC/2009/14416. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 17 décembre 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010004344/49.

(090198055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

### **CGH Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 150.107.

#### — STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

CanGro Holding LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4065685,

here represented by Mr. Jérémie Schaeffer, employee, having his professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 11, 2009.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles), which specify in the articles 7, 10, 11 and 16 the exceptional rules applying to sole shareholder company.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company shall bear the name "CGH Lux S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by decision of the Sole Manager (as defined below) or by a decision of the Board of Managers (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

**Art. 7.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

**Art. 9.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The managers need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the joint signature of any two (2) members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 14.** The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

**Art. 15.** The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him (them) in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of July and ends on the thirtieth of June of the subsequent year.

**Art. 18.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be transferred to the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with article 19.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirtieth of June 2010.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established CanGro Holding LLC, prenamed, declared to subscribe for all the twelve thousand five hundred (12,500) shares and has fully paid them up in nominal value by contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

1 ) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period of time:

- Ms. Isabelle Arker, company manager, having her professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Alan Henry Dundon, company manager, having his professional address at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Robert Lynn Skillen, company manager, having his professional address at 470 Town Center Circle, Suite 470, 33486 Boca Raton, Florida, United States of America,

- Mr. Clarence Terry, company manager, having his professional address at 200 Town Center Circle, Suite 470, 33486 Boca Raton, Florida, United States of America.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

CanGro Holding LLC, une limited liability company constituée et existante en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209, Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Delaware sous le numéro 4065685,

ici représentée par M. Jérémie Schaeffer, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 16 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination "CGH Lux S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la même commune par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-dessous) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessous).

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

**Art. 7.** Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou par la signature conjointe de deux (2) membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

**Art. 14.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux (2) gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

**Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application de l'article 19.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le trente juin 2010.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, CanGro Holding LLC précitée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les libérer entièrement en valeur nominale par un apport en numéraire de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-).

Un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

*Décisions de l'associé unique*

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en leur qualité respective de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Isabelle Arker, gérante de société, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- M. Alan Henry Dundon, gérant de société, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- M. Robert Lynn Skillen, gérant de société, ayant son adresse professionnelle au 470 Town Center Circle, Suite 470, 33486 Boca Raton, Floride, Etats-Unis d'Amérique,

- M. Clarence Terry, gérant de société, ayant son adresse professionnelle au 200 Town Center Circle, Suite 470, 33486 Boca Raton, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

2. L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social de la Société au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. SCHAEFFER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54494. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010004332/337.

(090198383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**ProLogis UK CCXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010004396/14.

(090198088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

---

**ProLogis UK CCXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.211.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010004393/14.

(090198031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Libelle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.201.

L'an deux mil neuf, le onzième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LIBELLE S.A.", ayant son siège social au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 75.201, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 532 du 25 juillet 2000.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 14 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 454 du 2 mars 2006 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur David Murari, employé privé, demeurant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Murari, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1) Augmentation du capital social à concurrence de six cent mille euros (EUR 600.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent trente cinq mille euros (EUR 135.000,-) à sept cent trente cinq mille euros (EUR 735.000,-) par l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existante, libérés en espèces.

2) Pour autant que de besoin, renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel.

3) Souscription par Arwald Limited des 60.000 nouvelles actions et libération en espèces à hauteur de 100% desdites actions.

4) Instauration d'un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 5.000.000 suivant lequel le conseil d'administration est, pendant une période de cinq à dater de la publication du présent acte, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé; ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes; le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

5) A cet effet, présentation du rapport du conseil d'administration établi sur base de l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6) Modification subséquente de l'Article 5 des statuts.

7) Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

C.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

D.) L'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit et versé de la Société à concurrence de six cent mille euros (EUR 600.000,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent trente cinq mille euros (EUR 135.000,-) à sept cent trente cinq mille euros (EUR 735.000,-) par l'émission de soixante mille (60.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, libérées en espèces.

*Deuxième et troisième résolutions  
Souscription et libération*

Les actionnaires existants, représentés par Monsieur Davide Murari, précité, en vertu de deux procurations données sous seing privé comme indiqué ci-dessus, déclarent renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

L'assemblée accepte la souscription des 60.000 (soixante mille) nouvelles actions par ARWALD LIMITED, une International Business Company de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Waterfront Drive, P.O. Box 3175 Road Town, Geneva Place, 3<sup>ème</sup> étage, Tortola, Iles Vierges Britanniques, numéro d'incorporation 286198 ici représentée par Monsieur Davide Murari, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 3 décembre 2009 à Luxembourg qui après avoir entendu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et souscrire au nom et pour le compte de la Société les 60.000 (soixante mille) nouvelles actions, d'une valeur de EUR 10 (dix euros) chacune et les libérer à hauteur de cent pour cent en espèces.

Le montant de six cent mille euros (EUR 600.000,-) en espèces est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Quatrième et cinquième résolutions*

Sur base du rapport du conseil d'administration établi conformément à l'article 32-3 (5) de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide d'instaurer un nouveau capital autorisé d'un montant de EUR 5.000.000 suivant lequel le conseil d'administration est, pendant une période de cinq à dater de la publication du présent acte, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé; ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes; le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Ledit rapport du conseil d'administration après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Sixième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'Article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à sept cent trente cinq mille euros (EUR 735.000,-) représenté par soixante treize mille cinq cents (73.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Le capital autorisé est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) représenté par cinq cent mille (500.000) actions nominale d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq à dater de la publication du présent acte, autorisé à augmenter, en une fois ou en tranches successives et en temps qu'il appartiendra, le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration, y compris, entre autres, par l'émission d'actions contre conversion de bénéfices nets en capital et attribution aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, l'article cinq sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Cette modification sera constatée et publiée conformément à la loi par le conseil qui prendra ou autorisera toutes mesures nécessaires à cet effet.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions."

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500).

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Etude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Davide Murari, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2009. LAC/2009/53751. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Francis Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 décembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010004399/134.

(090198652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

#### **Giais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004385/10.

(090198558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

#### **Stylor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 54.872.

L'an deux mille neuf, le premier décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STYLOR S.A.", ayant son siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix, R.C.S. Luxembourg section B numéro 54.872, constituée suivant acte reçu le 22 mai 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 391 du 14 août 1996 et dont les statuts

L'assemblée est présidée par Monsieur Robert ELVINGER, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 100 (cent) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

Changement de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société et de modifier par conséquent l'article 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'achat, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'immeubles pour son propre compte, la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter, La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La société pourra faire en outre toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. ELVINGER, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51894. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010004380/49.

(090198210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**ToucanAir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 63.280.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le deux décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Patrick VAN HEES, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Ci-après "le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

La société anonyme de droit helvétique "Lamontel SA" établie à Carouge (GE), rue des Noirettes 40, Confédération Helvétique, inscrite sous le numéro fédéral CH-660-0197962-8;

Ci-après "le mandant"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme TOUCANAIR S.A., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 63.280 (ci-après "la Société"), a été constituée par acte devant Me Joseph Elvinger, soussigné en date du 24 février 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 369 du 20 mai 1998 et que ses statuts n'ont jamais été modifiés.

2. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à USD 340.000,- (trois cent quarante mille US dollars), représenté par 340 (trois cent quarante) actions de USD 1.000,- (mille US dollars) chacune, toutes intégralement libérées.

3. Que le mandant est devenu propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la Société.

4. Que le mandant a une totale connaissance des statuts de la société et de sa situation financière, reflétée dans une situation comptable récente qui a en outre été présentée au notaire instrumentant pour son information.

5. Que la Société a cessé toute activité et que, exerçant en qualité d'actionnaire unique les prérogatives dévolues à l'assemblée générale, le mandant décide et prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et se nomme liquidateur.

6. Qu'en cette qualité de liquidateur le mandant constate que tout le passif a été réglé, qu'il est dès lors investi en tant qu'actionnaire unique de tout l'actif et du passif inconnu éventuel et que la liquidation de la société est donc réalisée et clôturée.

7. Que le mandant octroie sans aucune réserve une décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire de la Société pour l'exécution de leur mandat.

8. Que, conformément à la loi, les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

9. Que le montant des frais notariaux incombant à la Société du chef de sa dissolution et liquidation simplifiée s'élèvera approximativement à neuf cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Van Hees, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2009, LAC/2009/51950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2010004424/49.

(090198236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**RE German Properties Two General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.211.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

RE German Properties Two General Partners S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010004418/15.

(090197745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**ProLogis UK CCXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.225.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010004415/14.

(090198127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Société Foncière Blochausen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile).

R.C.S. Luxembourg B 144.942.

—  
*Fusion*

*du 10 décembre 2009*

*Numéro 09/20.596*

Entre:

CAGEST S.A.

L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile)

R.C. Luxembourg B 25.177

Absorbante

&

Société Foncière Blochausen S.A.

L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile)

R.C. Luxembourg B 144.942

Absorbée

L'an deux mille neuf, le dix décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 144.942 (NIN 2009 2200 664), ci-après également dénommée "la Société",

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 611 du 20 mars 2009.

La séance est ouverte à 17.30 heures, sous la présidence de Monsieur Paul LEESCH, commerçant en retraite, demeurant à CH-9113 Degersheim, Wolfensberg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Joseph, dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Maximilien, dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Constatation de l'exécution des obligations résultant des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales suite au projet de fusion daté du 28 septembre 2009 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1971 du 9 octobre 2009 proposant l'absorption par la société anonyme CAGEST S.A. de la société SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A..

2) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A. par la société CAGEST S.A. aux conditions prévues par le projet de fusion, avec création de vingt-huit mille six cents (28.600) actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A. à la société absorbante la société CAGEST S.A., et dissolution sans liquidation de la société SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A. comme conséquence de la fusion.

3) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

4) Formalité de la radiation de la société au registre de commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A. pendant le délai légal.

5) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A. approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

6) Divers.

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 28 septembre 2009, proposant l'absorption par la société anonyme CAGEST S.A. de la société anonyme de droit luxembourgeois SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A..

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1971 du 9 octobre 2009, ainsi qu'il ressort d'une copie présentée aux actionnaires et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1<sup>er</sup> juillet 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbée.

#### *Délibération*

Ensuite l'actionnaire unique, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée constate l'exécution des obligations résultant des articles 261 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions, suite au projet de fusion daté du 28 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1971 du 9 octobre 2009 proposant l'absorption par la société anonyme CAGEST S.A. de la société SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A..

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société SOCIETE FONCIERE BLOCHAUSEN S.A. par la société anonyme CAGEST S.A. aux conditions prévues par le projet, avec création de vingt-huit mille six (28.600) actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société CAGEST S.A. et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'octroyer entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1<sup>er</sup> juillet 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.59 heures.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: P. LEESCH, J. LEESCH, M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 décembre 2009. Relation: ECH/2009/1879. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 16 décembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010004410/110.

(090197884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**ProLogis UK CCXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.193.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010004408/14.

(090198123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**ProLogis UK CCXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010004406/14.

(090198114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Financière du Transvaal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 90.951.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

DARLINGTON FINANCIAL CORPORATION SA, une société constituée sous les lois de la République du Panama, immatriculée à la Section of Mercantile Persons, Volume 486 Folio 430 Entry 105818, établie et ayant son siège social à Comosa Building 8<sup>th</sup> Floor, Samuel Lewis Avenue, Panama City,

ici représentée par Monsieur Jean-Yves STASSER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4963 Clémency, 9, rue Basse,

aux termes d'une procuration lui donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant agissant en ses dites qualités et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être sousmises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en sa dite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme "FINANCIERE DU TRANSVAAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-4963 Clémency, 9, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 90.951, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C n°232 du 4 mars 2003.

II. - Que le capital social de la société anonyme "FINANCIERE DU TRANSVAAL S.A.", préqualifiée, s'élève actuellement à DEUX MILLIONS TROIS CENT MILLE FRANCS SUISSES (CHF 2.300.000,-), représenté par VINGT-TROIS MILLE (23.000) actions d'une valeur nominale de CENT FRANCS SUISSES (CHF 100,-) chacune, intégralement libéré.

III. - Que la comparante en sa qualité d'actionnaire unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme "FINANCIERE DU TRANSVAAL S.A."

IV. - Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant actionnaire unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V. - Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI. - Que décharge pleine et entière est accordée aux organes sociaux de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII. - Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-Y. Stasser, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 17 décembre 2009. Relation: EAC/2009/15574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010004434/49.

(090197842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Merl Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 109.779.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010004003/10.

(090198609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**MHC Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.697.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch

Manager

Référence de publication: 2010004001/11.

(090198474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Rhegros S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 2, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 102.842.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 3. August 2009*

Es wurde einstimmig beschlossen,  
mit sofortiger Wirkung, den Gesellschaftssitz von L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 38, nach L-9990 Weiswampach, Duarrefstrooss 2, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für RHEGROS S.à.r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung*

FIDUNORD S.à.r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010003722/15.

(090196932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.

**Wood & Shavings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 111.747.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale  
extraordinaire des actionnaires tenue en date du 27 novembre 2009*

Il est décidé à l'unanimité de révoquer de leurs postes d'administrateurs avec effet immédiat:

- La société Lucky-Invest Holding S.A.
- La société East-West Trading Company G.m.b.H.
- Monsieur Muller Paul

Sont nommés nouveaux membres du conseil d'administration et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011:

- DELHEZ Frédéric Marie Jean Marcel Ghislain, né le 2 novembre 1968 à Verviers et domicilié à L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss, 67 (administrateur-délégué)
- Monsieur HALKIN Jean Claude, né le 19 octobre 1949 à Dison, domicilié à B-4820 Dison, rue du Corbeau, 156 (administrateur)
- Monsieur Emile ANDERNACK, né le 4 juillet 1968 à Hermalle S/Argenteau, domicilié à B-4910 THEUX, La Lehette, 17 (administrateur)

Le siège social de la société est transféré à L-9991 Weiswampach, Gruuss Strooss, 67.

Il a été décidé de révoquer de son poste de commissaire Monsieur Moncousin Philippe, et de nommer nouveau commissaire la Fiduciaire Générale de Marnach S.à r.l., avec siège social à L-9764 MARNACH, rue de Marbourg, 19 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

DELHEZ Frédéric / HALKIN Jean-Claude / ANDERNACK Emile

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2010003870/27.

(090198056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

**Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 78.521.

En l'an deux mille neuf, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l' "Assemblée") de la société Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A. (ci-après dénommée la "Société"), une société anonyme constituée sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 78.521.

La Société a été constituée le 10 octobre 2000 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 avril 2001, numéro 312.

Les statuts de la Société ont été modifiés en date du 10 novembre 2000 suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 16 mai 2001, numéro 358 et en date du 22 décembre 2000 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 août 2001, numéro 653. Les statuts de la Société ont été enfin modifiés en date du 21 avril 2005 suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 septembre 2005, numéro 914.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Gaëla Conrad, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur François Pfister, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 291, Route d'Arlon.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1) Décision de procéder au rachat par la Société de quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-huit (83.938) de ses propres actions, en vue d'une réduction de capital;

2) Décision d'autoriser le conseil d'administration de la Société de procéder au rachat de quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-huit (83.938) de ses propres actions en vue d'une réduction de capital et détermination des termes et conditions d'un tel rachat.

3) Décision de retirer l'ensemble des quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-huit (83.938) propres actions de la Société et de réduire en conséquence le capital social de la Société par un montant de cent soixante-sept mille huit cent soixante-seize euros (EUR 167.876) afin de le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille et deux cent quarante-six euros (EUR 762.246) à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-dix euros (EUR 594.370), par annulation des quatre-vingt trois mille neuf cent trente-huit (83.938) actions appartenant à la Société.

4) Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes; et

5) Divers.

II. Que le capital social de la Société s'élève à sept cent soixante-deux mille et deux cent quarante-six euros (EUR 762.246), divisé en trois cent quatre-vingt-un mille cent vingt-trois (381.123) actions, sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites and libérées. Que toutes les actions étant nominatives, des avis de convocation contenant l'ordre du jour de l'Assemblée ont été envoyés à tous les actionnaires par lettre.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions respectif qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal.

IV. Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

V. Qu'il appert de ladite liste de présence que la totalité des actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, qui est donc valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*1. Première résolution*

L'Assemblée DECIDE de procéder au rachat par la Société de quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-huit (83.938) de ses propres actions, sans désignation de valeur nominale, pour un prix de rachat total de deux cent quarante-sept mille six cent treize euros et quinze centimes (EUR 247.613,15), en vue d'une réduction de capital et d'autoriser le conseil d'administration à procéder à ce rachat, sous les termes et dans les conditions définies entre les parties concernées et décrites dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 décembre 2009 de la Société.

Le conseil d'administration ayant, lors de la réunion susmentionnée, décidé de racheter quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-huit (83.938) actions, sous la condition suspensive qu'une telle autorisation soit donnée par les actionnaires réunis en assemblée générale extraordinaire, et tous les actionnaires ayant donné leur accord à ce rachat, l'Assemblée constate que cette décision prend effet dès à présent, de sorte que les dites actions sont effectivement rachetées par la Société.

*2. Deuxième résolution*

L'Assemblée DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-huit (83.938) propres actions de la Société correspondant à cent soixante-sept mille huit cent soixante-seize euros (EUR 167.876) afin de le porter de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille et deux cent quarante-six euros (EUR 762.246) à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-dix euros (EUR 594.370) par voie d'annulation de quatre-vingt-trois mille neuf cent trente-huit (83.938) de ses propres actions, sans désignation de valeur, détenues en

portefeuille par la Société, une telle réduction de capital ainsi que le paiement du prix du rachat des actions rachetées et annulées devant être effectués en conformité avec les articles 69 (2), (3) et 69-2 (1), (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### 3. Troisième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier en conséquence l'article 5 des Statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### «Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent soixante-dix euros (EUR 594.370), représenté par deux cent treize mille deux cent quarante-sept (213.247) actions, sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée Générale des Actionnaires») statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions.»

#### Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.500,-.

#### Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER, G. CONRAD, F. PFISTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 décembre 2009. Relation: LAC/2009/54216. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010003859/97.

(090198040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2009.

### **Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 50.025,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, Commercial Union Life Assurance Company Limited a transféré 282 parts à Aviva Life and Pensions UK Limited ayant son siège social au 2 Rougier Street, York, Y090 1UU, Royaume-Uni.

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2009, CGNU Life Assurance Limited a transféré 282 parts à Aviva Life and Pensions UK Limited ayant son siège social au 2 Rougier Street, York, Y090 1UU, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Dominique Prince / Daniel Peeters

*Mandataire / Mandataire*

Référence de publication: 2010003270/16.

(090196800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2009.